

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE : N°

RUE :

LOCALITÉ :

CODE POSTAL :

NÉ(E) LE :

LIEU :

TÉLÉPHONE :

ÉCOLE OU UNIVERSITÉ (EN FRANCE) :

E-MAIL :

PAYS DE DESTINATION

ADRESSE :

ACTIVITÉS :

DURÉE DE LA GARANTIE DEMANDÉE MOIS

A COMPTER DU

PERSONNE À CONTACTER EN FRANCE si nous avons un message à vous transmettre

.....

.....

Je règle la cotisation correspondante soit :

Monde entier : 38 € X mois

CEE : 27 € X mois

Fait le :

SIGNATURE
(précédée de la mention Lu et Approuvé)



C. G. E. A.

CENTRE DE GESTION ETUDIANT ASSISTANCE

37, Rue des Murlins - B.P. 1845

45008 ORLÉANS Cedex

Tél. : 33 (0)2.38.65.44.56

Fax : 33 (0)2.38.62.90.93

e-mail : contact@expat-care.com

web : www.expats-care.com

ETUDIANT ASSISTANCE

Certifié Visas "Vacances/Travail"



PROGRAMME INTERNATIONAL D'ASSISTANCE

et de frais médicaux pour les étudiants



C. G. E. A.

ASSURANCE VOYAGE ET EXPATRIATION

QUELLES SONT LES GARANTIES ?

FRAIS MÉDICAUX HORS HOSPITALISATION OU EN CONSULTATION EN HOPITAL.

Remboursement des consultations, frais pharmaceutiques, radio, analyses, honoraires90% des frais réels
Pour les dents remboursement en cas d'accident**350 €**

FRAIS MÉDICAUX EN CAS D'HOSPITALISATION.

Prise en charge de tous les frais consécutifs à une hospitalisation (séjour dans un hôpital d'au moins 24 h ou une nuit et dans la limite d'une chambre semi-privée)100% des frais réels
Engagement maximum par sinistre450 000 €

ASSISTANCE MÉDICALE ET RAPATRIEMENT. Monde entier

En cas d'accident et/ou maladie, vous avez toujours à votre disposition un centre d'assistance dans la zone géographique de votre résidence prêt à vous aider pour faciliter les formalités.

De plus ce centre prend en charge et met en œuvre :

- le transport au centre médical ;
- le rapatriement sanitaire ;
- le rapatriement du corps en cas de décès ;
- la mise à disposition de médicaments introuvables sur place ;
- la mise à disposition d'un billet d'avion pour un proche en cas d'hospitalisation en soins intensifs ;
- prise en charge des frais de séjour, à concurrence d'un maximum de 50 € par jour, sans pouvoir dépasser 500 € ;
- la prise en charge des frais d'obsèques **10 000 €**
- prise en charge des frais de voyage aller-retour à la suite du décès d'un proche parent de l'assuré (père, mère, frère et sœur).

ASSISTANCE JURIDIQUE. Monde entier

- Transmission de messages urgents ;
- Avance de la caution pénale à concurrence de **10 000 €**
- Prise en charge d'honoraires d'avocat pour assurer votre défense jusqu'à **5 000 €**

ASSURANCE DE VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE. Monde entier

- Tous dommages confondus **4 600 000 €** par sinistre limité à 750 000 € aux USA/CANADA

dont :

- Dommages matériels **300 000 €** par sinistre
Franchise par sinistre : 80 €
- Stage en entreprise **12 000 €** par sinistre
Franchise par sinistre : 150 €
- Dommages immatériels consécutifs **15 000 €** par sinistre
Franchise par sinistre : 380 €

ASSURANCE BAGAGES. Monde entier

- Vol, perte et détérioration pendant le transport (franchise : 50 €) **1 500 €**

ASSURANCE INDIVIDUELLE EN CAS D'ACCIDENT. Monde entier

- Capital en cas de décès par accident **10 000 €**
- Capital en cas d'invalidité permanente totale et partielle par accident (franchise relative de 20%) **30 000 €**

QUI PEUT S'ASSURER ?

Toute personne scolarisée de moins de 30 ans effectuant un déplacement à l'étranger.

Ce contrat répond aux exigences d'obtention de Visas pour les Programmes " Vacances Travail ".

RÔLE D'ETUDIANT ASSISTANCE

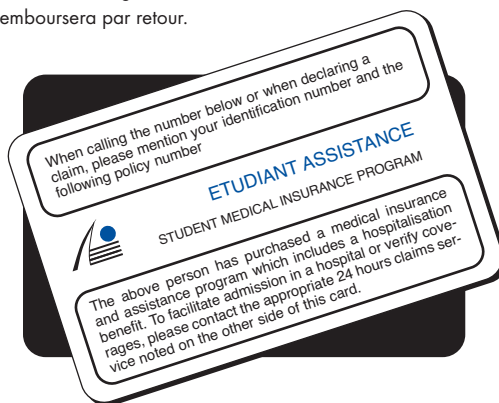
- Etudiant Assistance prend en charge le remboursement de tous vos frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques par suite d'accident ou de maladie dans le monde entier.
- En cas de problèmes sérieux : CGEA assistance vous prend en charge directement 24 h/24.

CE QUI N'EST PAS GARANTI :

- les conséquences d'affections congénitales ou acquises dont le diagnostic a été porté antérieurement à l'adhésion ;
- la chirurgie esthétique, les maladies psychiatriques et/ou psychosomatiques, les cures ;
- les traitements expérimentaux non validés par les autorités médicales ;
- les dommages provoqués intentionnellement par l'assuré, le risque nucléaire ; la guerre, le suicide, l'usage de la drogue, l'alcoolisme, les rixes ;
- les conséquences d'une infection par le virus de l'immuno-déficience ;
- D'autres exclusions figurent dans les conditions générales.

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

En cas d'hospitalisation, vous présentez votre carte à l'établissement hospitalier qui se charge de prendre contact avec le centre d'assistance.
Frais Médicaux : vous réglez les soins et vous les adressez au Centre de gestion qui vous remboursera par retour.



AVANTAGES
D'ETUDIANT
ASSISTANCE

- Une compagnie représentée dans le monde entier.
- Vous n'avez pas de questionnaire santé à remplir.
- Vous n'avez pas de délai d'attente avant d'être assuré.

POUR SOUSCRIRE

ou obtenir toutes informations complémentaires
adressez-vous au correspondant
indiqué ci-dessous

- Par retour, vous recevrez votre carte ETUDIANT ASSISTANCE vous accordant immédiatement les garanties du contrat.
- Pour les groupes, nous consulter.

MODIFICATIONS - ANNULATIONS

- Si pour une raison quelconque, vous ne pouvez partir à l'étranger comme prévu, retournez de suite la carte ETUDIANT ASSISTANCE aux fins d'annulation et de remboursement ou de modification de date de départ.
- De même si vous revenez en France plus tôt que prévu, nous pourrions vous rembourser la période non courue.
- Dans tous les cas, les frais d'intervention sont de 25 €.